Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le 22 AVR. 2026
ID : 001-210103602-20260421-2026_32-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 21 avril 2026

En exercice : 19	*L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 16 **Votants : 18**	Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Driss TBER Absent excusé : Landry DUMAS (procuration à Emmanuelle LAURE), Delphine ALAMICHEL (procuration à Pauline SWEATY) Absent : Loïc CHRISTIN
Secrétaire de séance :	Angélique NICOSIA

2026_ 32 - Objet : Vote BP 2026 M57 Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 2023.37 en date du 11 novembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire indique que considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et en l'absence de règlement budgétaire et financier ;

Monsieur le Maire précise que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder pour l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

-**DECIDE** d'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-de-GONVILLE (Ain)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrication française labellisée IMPRIM'VERT